



Le Maire de la Ville de Clamecy

à

NIÈVRE AMÉNAGEMENT

11 rue Bovet

CS 50001

58027 NEVERS CEDEX

Le 2 octobre 2024

JG 2024.052

A l'attention de Stéphane LERET

Objet : Modification du tracé d'un chemin rural par échange de terrains
Autorisation à déposer un permis d'aménager

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous confirmer que par délibération n°2024-121 du 26 septembre 2024, le Conseil municipal de la Ville de Clamecy a adopté le principe de l'étude du projet d'échange d'une partie du chemin rural du Perthuis d'enfer en contrepartie d'une nouvelle voie d'accès à l'allée Clément Ader, conformément au plan de division et d'arpentage établi par le cabinet GEOMEXPERT.

En conséquence, je vous informe que nous autorisons NIÈVRE AMÉNAGEMENT à déposer un permis d'aménager sur cette partie de chemin rural.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,



Nicolas BOURDOUNE